

ASSC CFC ord. 2017

2023-2024

ASSC dual 2ème année

lundi
06.05.2024

08h00-11h30 /
12h45-16h00



Changer les pansements de plaies du premier ou du second degré en voie de guérison

D.7

ASSC dual 2ème année

Avenir 33 - 2800 Delémont
Salle A3 04 Fourmi

mardi
21.05.2024

08h00-11h30



Préparer l'alimentation entérale et l'administrer lorsqu'une sonde gastrique est en place

D.5

ASSC dual 2ème année

Avenir 33 - 2800 Delémont
Salle A3 03 Cigale

mardi
21.05.2024

12h45-14h15



Cours spécifique

D.2 - D.6 - B.3 selon besoins
CS

ASSC dual 2ème année

Avenir 33 - 2800 Delémont
Salles A3 03/04 - Cigale et Fourmi

mardi
21.05.2024

14h30-16h00

Cours spécifique

D.2 - D.6 - B.3 selon besoins
CS

ASSC dual 2ème année

Avenir 33 - 2800 Delémont
Salles A3 03/04 - Cigale et Fourmi

lundi
27.05.2024

08h00-11h30




Soutenir les clientes et clients pour leur respiration

B.4

ASSC dual 2ème année

Avenir 33 - 2800 Delémont
Salle A3 11 Coccinelle

 Pour les cours comportant ce symbole, les apprentis doivent obligatoirement porter leurs habits professionnels.

lundi
27.05.2024

12h45-16h00



Soutenir les clientes et clients pour leur respiration

B.4

ASSC dual 2ème année

Avenir 33 - 2800 Delémont

Salle A3 09 Libellule

mercredi
26.06.2024

08h00-11h30



Cours spécifique

D.7 Soins de stomie

CS

ASSC dual 2ème année

Avenir 33 - 2800 Delémont

Salle A3 04 Fourmi

mercredi
26.06.2024

12h45-16h00




Préparer des perfusions exemptes de solution médicamenteuse et les administrer lorsqu'une voie veineuse périphérique est en place et changer des perfusions contenant déjà une solution médicamenteuse

D.4

ASSC dual 2ème année

Avenir 33 - 2800 Delémont

Salle A3 04 Fourmi

 Pour les cours comportant ce symbole, les apprentis doivent obligatoirement porter leurs habits professionnels.

Informations complémentaires

Selon le plan de formation d'OdaSanté, 34 jours de cours interentreprises sont à organiser durant les 3 ans de formation ASSC (20 jours CIE pour la formation raccourcie qui se déroule sur 2 ans)

Les plannings des CIE (cours interentreprises), mis à jour, sont disponibles sur le site internet de l'OrTra jurassienne santé-social:

www.ortraju.ch

- Les habits professionnels sont obligatoires pour tous les cours portant le symbole du T-shirt (voir ci-dessous, en bas de page)
- Il est indispensable de se munir du cahier didactique correspondant à la compétence pour chaque CIE
- Toute absence à un cours interentreprise doit être communiquée au plus vite à l'OrTra jurassienne santé-social (-> justificatif d'absence via site internet de l'OrTra jurassienne santé-social)
- Chacun-e doit se conformer au règlement CIE distribué au début de sa formation

Liens utiles :

www.divssa.ch (école EMS2 à Delémont)

www.jura.ch/fr/Autorites/Administration/DFCS/Formation-postobligatoire-SFP.html

(service de la formation postobligatoire du canton du Jura)

www.odasante.ch

www.savoirsocial.ch

www.professionsante.ch

www.orientation.ch


www.mon-app.ch (recherche places d'apprentissage)

www.facebook.com/OrTra_JU_santé-social

Où nous trouver ?

OrTra jurassienne santé-social
(bâtiment orange – 1^{er} étage)
Rue de la Molière 13
CH-2800 Delémont



 Pour les cours comportant ce symbole, les apprentis doivent obligatoirement porter leurs habits professionnels.